



AVIS DE COURSE

CRITERIUM DEPARTEMENTAL CDV13 OPTIMIST OPEN BIC ET INTER-SERIES
DERIVEURS

16 mars 2025

Lieu : rade sud de Marseille

LA PELLE MARSEILLE

1. REGLES

La régata sera régie par :

- Les RIR 2025 2028,
- Le règlement du championnat départemental 13 saison 2024 2025,
- Le présent avis de course,
- La fiche course.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) Optimist minime et benjamin, Open Skiff critérium et ligues et inter séries dériveurs, n'ayant jamais participé à une épreuve inter régionale.
- 2.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide avec **l'auto-questionnaire de santé enregistré auprès de la FFVoile** pour les mineurs
 - accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs

3. DROITS A PAYER (si nécessaire)

Les droits requis sont les suivants : Gratuit pour le championnat départemental 13.

4. PROGRAMME

- 4.1. Confirmation d'inscription :
Dimanche 16 mars 2025 de 9h30 à 11h00
- 4.2. Date et heure du briefing : 16 mars 2025 à 11h30

5. FICHE COURSE

Fiche course disponible à la confirmation des inscriptions et sur le site du club : www.lapelle-marseille.com

6. CLASSEMENT

- 6.1. Le système de classement utilisé sera le suivant : 1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, etc. ...
- 6.2. Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.
- 6.3. Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.
- 6.4. Si 1 ou 2 courses sont courues on n'en retire aucune. Si 3 courses ou plus sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.
- 6.5. 1 course pour valider l'épreuve en Optimist et inter-séries.

7. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.